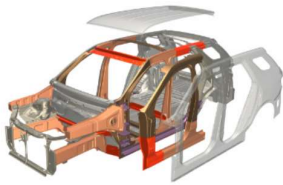


Le préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur a saisi, en décembre, 2024 la CNDP pour la réalisation d'un débat public global, sur le territoire de Fos /Etang de Berre. Ce débat constitue une opportunité unique d'échanger sur l'avenir industriel du territoire et d'identifier les conditions de réussite d'une transition industrielle ambitieuse et partagée. ArcelorMittal Méditerranée y prendra part avec une volonté d'ouverture et d'écoute, convaincue que le dialogue territorial est un levier clé pour une réindustrialisation durable et compétitive.

1 Présentation du maître d'ouvrage

Sur décision de l'Etat dans le cadre du VIe Plan de réalisation de grands pôles industriels structurants, la société SOLMER s'est implantée à Fos-sur-Mer en 1974. Ce complexe sidérurgique de Fos-sur-Mer accueille alors le plus puissant laminoir à chaud d'Europe. Devenue Sollac en 1988 à la suite de la fusion entre Usinor et Sacilor, Sollac Méditerranée en 1997, puis Arcelor Méditerranée en 2005 et ArcelorMittal Méditerranée depuis 2006, le site est le grand témoin de la mutation de l'industrie française dans un monde devenu globalisé.

ArcelorMittal Méditerranée est un acteur clé du développement industriel et économique de Fos-sur-Mer et sa région.



Le site possède une capacité de production de plus de 4 millions de tonnes d'acier par an. Les bobines d'acier sont expédiées par bateau et par train à destination de divers secteurs industriels : automobile, industrie générale et transport d'énergie.

Le site produit entre 2 et 3,5 millions de tonnes (Mt) par an selon les besoins du marché, et ses émissions directes de CO₂ ont atteint en moyenne 5,6 Mt/an sur les 5 dernières années.

ArcelorMittal Méditerranée emploie environ 2 400 salariés et 1 100 sous-traitants sur le site de Fos-sur-Mer et contribue ainsi à créer plusieurs milliers d'emplois directs et indirects dans la région et au-delà.

2 Engagement d'ArcelorMittal pour le climat

L'acier est au cœur des chaînes de valeur d'aujourd'hui et de demain. Il est incontournable pour la construction des éoliennes, des panneaux photovoltaïques, des hydrogénéoducs nécessaires pour le développement des énergies renouvelables. L'acier est essentiel à la transition vers la mobilité électrique, aux nouvelles générations de bâtiments à haute performance énergétique. Il facilite le développement des infrastructures dans les pays émergents.

En matière de décarbonation, ArcelorMittal a entamé une véritable révolution industrielle visant à transformer ses procédés et contribuer à limiter l'impact environnemental de ses activités.

Dans le cadre de sa stratégie de décarbonation, le Groupe ArcelorMittal s'est engagé à atteindre zéro émission directe ou liée à l'énergie d'ici 2050.

Cette stratégie est déclinée par les entités du Groupe, avec une attention particulière sur l'Europe qui représente 50% de l'acier produit par ArcelorMittal.

Le site ArcelorMittal Méditerranée de Fos-sur-Mer a pour ambition de réduire ses émissions de CO₂ de 35 % d'ici 2030 et d'atteindre zéro émission directe ou liée à l'énergie d'ici 2050.

La réalisation de ces objectifs s'appuierait sur deux principaux leviers :

1. Le renforcement de la circularité de l'acier, en augmentant l'acier usagé consommé. L'acier est recyclable à l'infini et enregistre aujourd'hui un taux de recyclage de 95%.
2. L'électrification décarbonée de la production.

ArcelorMittal Méditerranée a réalisé la première étape de sa feuille de route de décarbonation avec **l'installation d'un four-poche inauguré en septembre 2024**. Cet outil permet une augmentation du volume d'acier recyclé enfourné et amène donc une réduction des émissions de CO₂ de près de 10%. Ce premier investissement de 76 M€ a été soutenu par France 2030 et l'ADEME à hauteur de 15 M€.



Le projet de four à arc électrique constituerait la deuxième étape majeure de la transformation industrielle du site.

Cette évolution technologique permettrait d'accroître substantiellement l'utilisation d'acier recyclé et de réduire les émissions de CO₂ d'au moins 35% d'ici 2030.

Ce projet de transformation industrielle représente pour ArcelorMittal Méditerranée un jalon stratégique permettant de concilier les impératifs économiques et environnementaux, dans un contexte où l'industrie sidérurgique se réinvente pour répondre au défi climatique.

3 Le contexte de marché de l'acier

Le marché européen de l'acier connaît depuis 2008 une érosion de la demande, passant de 160 millions de tonnes à 121 millions de tonnes en 2024. Celle-ci s'accompagne d'une baisse de la production d'acier dans l'U.E. de 30% avec 126 millions de tonnes produites en 2023. L'Europe ne pèse désormais plus que 7% du marché mondial, contre 70% pour l'Asie (dont plus de 50% pour la Chine).

Ce phénomène s'accompagne dans le même temps d'un accroissement des importations d'acier dans l'U.E. Les imports d'acier dans l'U.E., qui ne supportent généralement aucun coût du carbone, atteignent désormais presque 30% de part de marché. La pression est encore plus forte dans le sud de l'Europe où opère ArcelorMittal Méditerranée, avec une part de marché des imports d'environ 50%.

En 10 ans l'Europe est devenue importatrice nette d'acier, les producteurs européens d'acier assumant désormais seuls la charge de l'ajustement à la baisse de la demande européenne.

Des mesures fortes sont à mettre en place à court terme par l'U.E. pour inverser cette tendance, parmi lesquelles :

- Un **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières efficace** afin d'éviter la délocalisation, même partielle, des chaînes de valeur
- Une politique européenne pour une **énergie décarbonée à un prix compétitif** ; garantissant l'accès à une énergie propre et abordable
- Une **valorisation des produits décarbonés** sur les marchés, afin d'encourager l'innovation et la transition industrielle
- Des **aides à l'investissement** pour accompagner la transformation des outils de production
- Une **politique européenne de sécurisation des matières premières critiques** (nickel, manganèse), tout en favorisant le recyclage local des ferrailles
- Une **politique sociale européenne** garantissant une transition équitable et juste, veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Le site ArcelorMittal Méditerranée de Fos-sur-Mer exporte à 70% ses produits sur le bassin méditerranéen. Il est donc confronté à une concurrence accrue avec des aciers en provenance principalement de l'Asie, de la Turquie et qui ne sont pas soumis aux mêmes impératifs de taxe CO₂ sur leur production : quotas carbone

dégressifs, taxe carbone. Ces mesures permettraient de retrouver des conditions de marché et de concurrence plus équilibrées et de sécuriser les investissements de la décarbonation de l'acier en Europe.

Le projet proposé : *Réduction de la filière fonte et augmentation de la part d'acier recyclé* La technologie du four à arc électrique (EAF¹) est largement éprouvée pour la production de produits longs (aciers de construction, rails...). Elle est beaucoup moins répandue pour la production des aciers plats et représente à ce titre un défi technologique pour réaliser les nuances d'acier les plus exigeantes. Après des études approfondies de différents scénarii et technologies disponibles, ArcelorMittal Méditerranée a opté pour l'installation d'un four à arc électrique d'une capacité de production annuelle de 2 à 2,5 millions de tonnes d'acier liquide, soit l'équivalent de la production d'un haut-fourneau. Ce procédé, ambitieux par sa taille, utiliserait un arc électrique pour fondre un mélange **d'acier recyclé, de fer de réduction directe et éventuellement de fonte**, permettant une réduction significative des émissions de CO₂ par rapport au procédé actuel de production d'acier via le haut fourneau et le convertisseur.



Le four serait équipé de technologies de pointe en matière d'efficacité énergétique et de contrôle des émissions. L'intégration de ce four dans le processus de production existant nécessiterait l'adaptation des infrastructures du site, notamment en termes d'alimentation électrique et d'optimisation des flux logistiques.

| | Production fonte | Elaboration acier | Métallurgie en poche | Coulées Continues | |
|-----------------------|------------------|-------------------|----------------------|-------------------|---|
| 2020 | | | | | 2 tonnes de CO ₂ par tonne d'acier |
| 2025 | | | | | 1,8 tonnes de CO ₂ par tonne d'acier |
| Projet 2030 | | | | | Moins de 1,3 t de CO ₂ par tonne d'acier |

4 Ce projet représente un montant d'investissement estimé à environ **750M€** pour une durée de réalisation d'environ **4 ans**, et un démarrage industriel d'ici fin 2029.

5 Une transformation industrielle aux retombées multiples

Le projet de décarbonation ArcelorMittal Méditerranée « EAF- Four à Arc Electrique » représente un défi à plusieurs titres : un défi de transformation industrielle, un défi de transformation sociétale mais également un défi de compétitivité dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel.

5.1 Impacts environnementaux

L'objectif principal du projet est la réduction de 35% des émissions directes de CO₂ du site de Fos sur Mer. Cette réduction d'émissions de CO₂ apporte des bénéfices induits en matière de réduction d'impacts environnementaux associés comme

- **La réduction des émissions dans l'air** en particulier les oxydes de soufre, les oxydes d'azote, les poussières, ... La réduction du niveau d'activité de la filière de production de fonte est le principal facteur de ces réductions. Le projet prévoit l'utilisation des dernières technologies pour la captation et le traitement des émissions dans l'air liées au four à arc électrique.
- **Une consommation d'eau maîtrisée** grâce à la mise en œuvre de solutions techniques optimisées, évitant ainsi d'augmenter nos prélèvements.

¹ Electric Arc Furnace = four à arc électrique

- **Un niveau de production de déchets similaire aux niveaux actuels.** Ces déchets de même nature continueront à être réduits, traités et valorisés dans les filières spécifiques.
- **La préservation de la biodiversité** et des zones humides : réduction de l'artificialisation des sols par l'implantation de plus de 80% du projet dans le périmètre industriel du site. Pour compenser l'impact résiduel, des mesures spécifiques seront mises en œuvre afin de préserver l'équilibre écologique local.

5.2 Impact sur les matières premières

Le projet de four à arc électrique permettrait d'augmenter le contenu en acier recyclé de l'acier produit par ArcelorMittal Méditerranée Fos-sur-Mer, des quantités plus importantes de ferrailles et du fer de réduction directe seraient intégrés dans cette nouvelle filière électrique. Par conséquent, les besoins en minerai et charbon de la filière fonte seraient ajustés.

5.3 Impact sur l'économie et l'emploi

Le site ArcelorMittal Méditerranée de Fos-sur-Mer emploie actuellement environ 2400 salariés et 1100 sous-traitants. Ce projet de four à arc électrique réorienterait la production vers la filière électrique. Ce nouvel axe de production nécessiterait une adaptation des équipes et une réorganisation des activités du site pour participer au maintien de la production d'acier sur le site de Fos-sur-Mer et contribuer à l'activité économique du territoire.

5.4 Impacts sur l'aménagement du territoire

Le projet de four électrique à arc s'appuie sur des infrastructures existantes, actuellement utilisées par ArcelorMittal Méditerranée.

5.4.1 Transports

Le site est doté de deux ports maritimes respectivement pour les réceptions matières premières et pour les expéditions vers les clients.

Par ailleurs, les expéditions sont totalement intégrées au réseau ferroviaire existant pour acheminer les produits finis vers les clients.

Ainsi, 95% des transports du site sont effectués par voie maritime ou par voie ferroviaire.

La phase de travaux liée au projet pourrait générer temporairement une variation de flux routier.

5.4.2 Energie

Le projet de four à arc électrique nécessiterait un nouveau raccordement de 225kV de 250MW pour alimenter le nouvel équipement et ses annexes. Cette demande a été prise en compte par RTE et les autorités de l'Etat dans le schéma de développement des infrastructures.

5.4.3 Foncier

Le foncier nécessaire à cette installation est disponible dans l'enceinte même du site ArcelorMittal de Fos sur Mer. Le projet de four à arc électrique est intégré au sein du périmètre industriel existant d'une superficie d'environ 900 ha. ArcelorMittal Méditerranée dispose par ailleurs de possibilités de compensations dans sa propriété foncière, dès lors que les séquences « Eviter » et « Réduire » ne seraient plus suffisantes.

6 Conclusion

Depuis les Accords de Paris, plusieurs groupes industriels dont ArcelorMittal se sont engagés pour mettre en œuvre les mesures d'adaptation au changement climatique pour lesquelles l'Europe et la France ont établi des objectifs ambitieux. Le projet de four à arc électrique d'ArcelorMittal Méditerranée Fos-sur-Mer s'inscrit dans cette dynamique pour contribuer à ces objectifs. Même si l'ampleur de cette transformation est de taille au regard des nombreux défis techniques, elle ne doit pas nous faire oublier l'environnement compétitif dans lequel nous évoluons. Favoriser l'industrie décarbonée constitue une première étape pour préserver notre compétitivité dans un environnement de marché instable, en raison des tensions géopolitiques sur fond de guerre commerciale.